

PERMANENCES MEDECINS :

Les patients doivent composer le 15.

PERMANENCES PHARMACIES :**Non communiqués****CABINETS INFIRMIERS :**

Beaufils – Goncalves – Pélissier – Rigoni :

Tél. : 04 73 53 15 82

Thoury - Berry - Allaire - Jardin : 06 28 32 35 26

Vander Cam : 07 83 34 04 09

Girou Florent : Tél. : 06 28 49 10 57

Chevreux Mélanie : 07 60 26 41 35

Garnier Frédérique : 06 28 49 10 57 ou 07 60 26 41 35

AMBULANCE : Ambulance agréée

CHALEIL & Cie. : 04 73 51 23 23

VETERINAIRES : 04 73 51 29 21 (animaux de ferme). 04.73.53.64.44 (animaux de compagnie, bovins, chevaux).**DEPANNEURS/REMORQUEURS :**

Garage FAYET-COMBE SARL 04 73 53 19 13

Tony SUAREZ : 04 73 53 04 37 - 06 08 30 34 86

Garage Flo Flash Auto : 04 73 51 01 58

TAXIS : DENIS: 04 73 53 00 17 - 06 85 92 71 23

CHALEIL & Cie. : 04 73 51 23 23

Taxi DID DUPOUX Didier : 06 69 16 96 59 ou

04 73 94 48 10

Taxi LE BERT : 06.29.51.66.16

URGENCES : POMPIERS : 18**GENDARMERIE** : 04 73 53 00 00 ou 17

Ouverture les mardis et samedis de 8h à 12h.

ADMIR-ABRI, 11 place de la Cité Administrative : ouvert les lundis et vendredis de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. Un mercredi sur 2 à compter du 19/12/18 de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30. En dehors de ces horaires contacter le 06.45.63.40.78

RAMPE Thiers Dore et Montagne – Antenne de Courpière – 9 av. de Thiers - Tél : 09 81 46 23 68

Permanences : lundi et mardi de 8h45 à 11h et vendredi de 14h15 à 17h (sauf le 3^{ème} lundi du mois : motricité de 10h à 11h).

Ateliers d'éveil sur inscription et réservation : jeudi et vendredi de 9h15 à 11h

● **Dans les locaux sociaux** (Face à la Maison des Associations, Place Jean Payre)

MISSION LOCALE :

Virginie DEVILLECHABROLLE reçoit les lundis toute la journée (bureau n°2).

☎ 04 73 80 49 69 ou 06 71 80 86 86

SOLIHA (Améliorer l'habitat ancien - subventions aux propriétaires) reçoit (sans rendez-vous) les 1ers mercredis/mois, de 13h à 15h et les 3èmes mardis/mois, de 10h à 12h. Tél. : 04 73 42 30 80.

ASSISTANTES SOCIALES : Pour les extérieurs de Courpière et Courpière Ville : **les jeudis matins sur rendez-vous au 04 73 80 86 40 de 8h30 à 11h30**

CPAM : Permanence le mardi de 8h30 à 11h30 et le jeudi de 13h30 à 16h30

OPHIS :- 1er mardi de chaque mois de 10 h à 12 h, bureau n°1. ☎ 04 73 41 16 16

CAF : Permanence tous les mercredis de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30. Tél : 0810 25 63 10-
www.caf.fr

● **Résidence Les Jardins - 17 avenue de la Gare**

MSA Auvergne : Frédéric VAUTRELE, Conseiller en Protection Sociale reçoit tous les mardis de 9h à 12h, dans les locaux de la MSA,

APAMAR : Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h. - Le mercredi de 8h30 à 12h30 -
Tél : 04.73.43.75.84

PUERICULTRICE: Consultations nourrissons sur rendez-vous au 04 73 80 86 40.,
Horaires : 1er, 4ème vendredi à partir de 8h30 et le 2ème vendredi à partir de 13h30.

● **CARSAT Auvergne** : contact téléphonique au 3960 depuis un fixe ou au 09.71.10.39.60 depuis un mobile ou une box.

● **CIMETIERE**

Du 01/10 au 30/04 : ouvert de 8h à 17h

Du 01/05 au 30/09 : ouvert de 8h à 19h30

● **ÉTAT-CIVIL**

Toutes nos félicitations aux heureux parents de :

- Letty MEUNIER née le 01 janvier 2020

- Gabriel LESAULT né le 02 janvier 2020

Toutes nos condoléances aux familles de :

- Micheline DESPRÉS décédée le 23 décembre 2019

- Jacqueline GANIER décédée le 20 décembre 2019

VIVRE À COURPIÈRE

Journal de la Ville de

N° 01/2020 Semaine du 9 janvier au 16 janvier 2020

Madame le Maire, le Conseil Municipal
et le Personnel Communal vous présentent
leurs meilleurs vœux pour l'année 2020.

● **DISCOURS DU MAIRE POUR LA SAINTE BARBE DES POMPIERS**

La Sainte Barbe me donne l'occasion d'évoquer la situation préoccupante de la caserne de Courpière.

Malgré le dévouement de ses nombreux sapeurs-pompiers volontaires, notre caserne n'arrive plus à assurer toutes les sorties sollicitées, notamment en journée.

La nuit et les weekends sont couverts plus facilement par les bénévoles mais beaucoup travaillent hors de Courpière, sur Thiers et Clermont-Ferrand notamment, ce qui fragilise les possibilités de réponses en journée.

Le contexte sociétal doit être rappelé car c'est lui qui crée ce déséquilibre : localement, notre population vieillit et fait davantage appel aux pompiers pour un malaise ou une chute, rajoutez à cela, les victimes d'addictions (alcool, drogues... dont la cause première est le mal-être de notre société en crise), vous comprendrez l'inflation statistique des secours à la personne qui encombrant et dévoient le rôle premier des pompiers, tout comme celui des services d'urgences de l'hôpital.

Ne nous voilons pas la face, à Courpière, comme dans tout le pays, le rôle de soldat du feu se transforme souvent en secours à la personne. Statistiquement ce deuxième rôle constitue aujourd'hui l'essentiel des appels aux pompiers.

Parmi ces interventions, il y a manifestement trop d'assistance à la « bobologie » et je dois demander aux habitants de faire appel aux pompiers avec le plus grand discernement.

Pour tenter de pallier une partie de ces difficultés, le Service Départemental d'Incendie et de Secours a proposé aux Maires d'Augerolles et de Courpière d'accepter le principe de la complétude des sorties de la caserne de Courpière avec le renfort des sapeurs-pompiers volontaires de la caserne d'Augerolles.

Après plusieurs réunions et échanges de courriers et d'arguments, mon collègue et moi avons accepté le principe d'une expérimentation de quelques mois, avant une analyse des conséquences sur le terrain.

En effet, les causes profondes du problème ne se situent pas là, et il me faut dénoncer deux facteurs qui jouent un rôle déterminant dans les problèmes de nos casernes rurales :

1°/ Le manque de médecins qui incite le public à renoncer à la prévention, et multiplie le recours aux services d'urgences que sont les pompiers et les hôpitaux ;

2°/ Le non-remboursement des transports en ambulance privée par la Sécurité Sociale multiplie aussi le recours aux sapeurs-pompiers.

Pour que nos populations rurales soient de nouveau en sécurité, la baisse des impôts nationaux ne doit pas se traduire par une diminution des services vitaux rendus aux habitants !

Dans ce contexte difficilement gérable, merci aux sapeurs-pompiers bénévoles pour leur dévouement au service des habitants et aussi pour leur courage pour assurer les sorties risquées des accidents graves en tous genres et des incendies.

PERMANENCE DU MAIRE

Madame le Maire, Christiane SAMSON, reçoit sur rendez-vous.

PERMANENCES DES ADJOINTS SUR RENDEZ-VOUS

Philippe CAYRE (vie économique, personnel communal, sécurité) : Vendredi après-midi sur rendez-vous.

Catherine MAZELLIER (vie associative : culture, jeunesse et sports) : après 17h

Mohammed OULABBI (solidarité : personnes âgées, petite enfance et handicapés) : Lundi de 9h30 à 11h20 et Jeudi matin de 9h30 à 11h20

Jeannine SUAREZ (affaires générales : fêtes et cérémonies) : Jeudi de 9h à 12h

Bernard PFEIFFER (urbanisme, travaux) : Mardi de 9h à 12h

Dominique LAFORET (Développement durable, Patrimoine, Tourisme, Communication) : Lundi de 14h30 à 16h30

Marc DELPOSEN, Délégué au numérique reçoit après 16h.

Conseillers municipaux : Boussuge J. Chalus N.

Chassot M. Durand P. El Amrani H. Epeche H.

Gil T. Gosio R. Guillot A. Monteilhet S. Poillerat G.

Sester S. Vincent I. (sur rendez-vous)

PERMANENCES DES ÉLUS DE L'OPPOSITION

André Imberdis, Jean-Luc Privat,

Xavier Gosselin, Eric Boissadie,

Elisabeth Pradel, Carole Salgueiro :

les mardis de 10h à 11h30

Tél. : 06 87 51 55 72 ou 07 83 29 53 14

CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

La permanence de vos Conseillers

Départementaux a lieu : Le 1^{er} et 3^{ème} vendredi du

mois de 10h à 12h dans les locaux sociaux en face du bâtiment rose.

SERVICE ETAT-CIVIL ADMINISTRATION GÉNÉRALE

OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

du lundi au vendredi de
8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

En cas d'urgence, en dehors des horaires
d'ouverture de la mairie, prière de contacter le N°
d'astreinte : 06.30.65.81.64

BIBLIOTHÈQUE

Ouverture le mardi 9h-12h/ 14h-18h

Mercredi et vendredi : 14h—18h

Samedi 10h-12h

CCAS

lundi, mardi, et vendredi : de 8h30 à 12h30 et
de 13h45 à 17h30, le jeudi : 8h30 - 12h30
fermé le mercredi toute la journée

SERVICE DE L'EAU

Ouverture au public :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30

SERVICE URBANISME

Ouverture au public : les mardis toute la journée
ainsi que tous les matins
(du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30).

DECHETERIE

La déchèterie de Courpière est ouverte du **lundi au samedi**. Horaires : 9h15 à 12h15 et 13h30 à 17h30

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Exposition par l'illustrateur des affiches « jeunes pousses » Alexis BRUCHON du 4 au 25 janvier 2020 aux heures d'ouvertures de la bibliothèque.

Atelier animé par Alexis Bruchon mercredi 22 janvier à 10h et 14h

- enfants de 7 à 11 ans.

L'atelier sera l'occasion pour les enfants de travailler le dessin et de développer la créativité de chacun....

Inscription obligatoire au 04-73-51-29-55

et une animation qui n'était pas prévue :

Contes - Samedi 25 janvier à 10h00

Tout public, enfants à partir de 5 ans

Séance animée par les conteurs bénévoles de Passeurs de Mots

Inscription conseillée au 04-73-51-29-55

MUNICIPALES 2020

Les dates sont officielles : les élections municipales se dérouleront le **15 mars 2020** et s'il y a un deuxième tour il sera le **22 mars**.

L'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires aura lieu, comme en 2014, en une seule fois avec un seul bulletin de vote.

La date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au vendredi 07 février 2020 depuis que c'est l'Insee qui gère le Répertoire Electoral Unique (REU).

Vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrit sur les listes électorales en cliquant sur le lien suivant :

<https://service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Du 16 janvier au 15 février 2020, l'entreprise COLAS est autorisée à réaliser des travaux avenue de Thiers angle Abbé Dacher.

Pour ce faire, au droit du chantier, la circulation sera interdite à deux courtes reprises durant cette période.

RECONNAISSANCE DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 13/12/2019, Courpière a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et la réhydratation des sols du 1^{er} juillet 2018 au 30 septembre 2018.

La demande concernant l'année 2019 ne sera examinée qu'en juin 2020.

La Municipalité

VENTE DE TERRAINS

La Commune possède 4 terrains à l'angle des rues Annet Marret et Irène Ferrier. Ils sont constructibles, non viabilisés mais avec viabilité à proximité.

Nous disposons tout récemment de l'estimation des Domaines à 50€ du m².

La ville propose à la vente :

- la parcelle BK381 (479 m²) pour 23950€, 27, rue Irène Ferrier
- la parcelle BK 382 (440 m²) pour 22000€, 29 rue Irène Ferrier
- la parcelle BK 383 (472 m²) pour 23600€, 10, rue Annet Marret
- la parcelle BK 384 (469 m²) pour 23450€, 8, rue Annet Marret

Cette information apparaît également sur la page Facebook de la ville le même jour.

Les personnes intéressées par l'achat d'une de ces parcelles doivent faire parvenir en Mairie un courrier recommandé avant le 11 janvier. Précisez bien dans votre courrier si vous serez propriétaire occupant de la future construction ou propriétaire bailleur.

Une priorité sera accordée aux propriétaires occupants. Ensuite dans le cas où il resterait plus de demandes que de parcelles, la décision sera prise au tirage au sort en Conseil Municipal, en présence des intéressés s'ils le souhaitent.

Si le 11 janvier 2020, nous n'avons pas 4 candidatures, la possibilité de candidater à ces achats demeurera ouverte au-delà de cette date.



● AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique sur le projet de réglementation des boisements concernant plusieurs communes dont la commune de Courpière aura lieu **du 6 janvier au 5 février 2020**. Le dossier d'enquête est consultable en **mairie du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h45**.

Ce dossier est également consultable sur le site internet du Conseil Départemental à l'adresse suivante : <http://www.puy-de-dome.fr/territoires/amenagement-foncier/amenagement-foncier-agricole-et-forestier> rubrique enquêtes publiques pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur sera présent pour recevoir du public en mairie de Courpière :

Le vendredi 17 janvier 2020 de 14h00 à 16h45

Le mardi 28 janvier 2020 de 9h00 à 11h45

Le mercredi 5 février 2020 de 14h00 à 16h45

● ÉCOLES PUBLIQUES - INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE 2020-2021

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2020/2021 sont ouvertes.

Afin de prévoir le plus justement possible les effectifs pour la rentrée 2020 merci de contacter les écoles ou la mairie au plus vite (nous devons transmettre les prévisions le 15 janvier 2020 !)

Si vous êtes concernés par l'inscription d'un enfant pour septembre 2020 à l'école maternelle ou élémentaire ou si vous connaissez quelqu'un dans votre entourage de concerné, merci de prendre contact avec les écoles.

École maternelle auprès de Mme CARAT au 04.73.53.16.77 entre 12h et 13h15 (ou laisser un message sur le répondeur) ou le lundi toute la journée.

École élémentaire auprès de Mme BRETTEL au 04.73.53.04.00 entre 12h et 13h30 ou les mardis et vendredis.

Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie.

Nous avons besoin de vous.

Infos Associatives et sportives

● SECOURS CATHOLIQUE

Le jour de permanence change. A compter du 08 janvier 2020, notre permanence d'accueil sera ouverte les **MERCREDIS, de 14 h à 16 h**, au lieu des mardis matins.

Le vestiaire sera également ouvert les mercredis de 14h à 16 h.

Pour les cas d'urgence contacter le 04 73 51 26 84

[Les membres de l'équipe](#)

● SUBVENTIONS 2020 AUX ASSOCIATIONS DE COURPIÈRE

Le dossier de demande de subvention est à retirer à l'accueil de la mairie et sera à restituer complet au plus tard le 31 janvier 2020.

● ART, CULTURE ET PATRIMOINE

SPORT ET DOPAGE

A.C.P. proposera **au rex le mardi 14 janvier à 20h30**

dans le cadre des soirées à thème

DOPAGE : TRICHERIE ET PROBLÈME DE SANTÉ PUBLIQUE

Par Alain NÉRI, ex-député et sénateur et ancien coureur cycliste

De tous temps, l'homme a cherché à améliorer ses performances physiques par des moyens artificiels. Mais le dopage s'est surtout développé à mesure que les disciplines sportives devenaient professionnelles au point d'atteindre actuellement une ampleur inquiétante. Qu'en est-il réellement de ce fléau ?

Pourquoi les sportifs se dopent-ils ? Quels sont les méthodes et produits utilisés ? Stéroïdes, stimulants, narcotiques, anabolisants, diurétiques, hormones...procurent-ils indifféremment les mêmes effets ? Tous les sports sont-ils gangrenés par le dopage ? Ben Johnson, Madona, Pantani, Armstrong...Serait-il tous dopés ? Les contrôles sont-ils fiables ? Quels sont les effets du dopage sur la santé ? ...Voilà bien des questions auxquelles la soirée tentera d'apporter des réponses.

Comme son frère et son père qui a disputé le Tour de France, **Alain NÉRI** a été un ancien coureur cycliste de qualité. Ex-député et sénateur, il a été aussi à l'échelon national le **rapporteur d'une commission d'enquête** sur l'efficacité de la lutte contre le dopage. Nul n'est donc mieux qualifié que lui pour traiter ce sujet. Il saura le faire avec la pédagogie et la verve qu'on lui connaît.

Entrée : 5 € - Gratuité pour les scolaires et étudiants

Infos Diverses

● CANTINE SCOLAIRE

Lundi : velouté de potimarron, rôti de porc, champignons persillés, yaourt ou fromage, fruit de saison.

Mardi : Chou rouge et chou blanc en vinaigrette, petit filet de lieu noir à la tomate, riz pilaf, fromage blanc, sapin sablé au chocolat.

Jedi : Pâtes au thon, « trucs bio », haricots verts, yaourt aux fruits mixés, fruit d'hiver.

Vendredi : Carottes et panais râpés, émincé de bœuf au jus de raison rouge, boufadou au beurre, cantal entre-deux, pomme cuite au four.

● MESSES

Dimanche 12 janvier : 11h00 à Courpière

● LOCATIONS

Depuis le vendredi 12 avril, pour les immeubles concernés par le permis de louer, **seules les annonces ayant obtenu l'accord pourront être publiées.**

A louer F3 – 80 m² – Centre Ville – dans parc fermé et sécurisé – Chauffage individuel gaz de ville – Interphone – Surveillance vidéo – Espace vert – Cave – Place de parking privée dans parc fermé – État neuf – Libre – Tél : 04 73 53 02 83 ou 06 78 17 95 57

F1 état neuf 35 m², 1^{er} étage - Chauffage électrique - 300€+ 20 € charge – Tél : 06.85.72.68.30

LOCATIONS OPHIS – 04 73 41 16 16

Appartement type T4 de 75m² au 4^{ème} étage avec ascenseur à proximité des commerces et services. Libre de suite. Chauffage collectif. Loyer 477.85€ charges comprises.

Appartement type 4 de 77m² au 1^{ER} étage. Disponible en février 2020. Chauffage individuel gaz. Centre-ville de Courpière. Loyer 418.07€ charges comprises.

Appartement type T3bis de 71m² au 2^{ème} étage. Disponible de suite. Chauffage individuel gaz. Loyer 399.21€ charges comprises..

Pas de frais d'agence – logements conventionnés pour l'APL – Résidences gardiennées.

● ASSOCIATION ARC EN CIEL

L'association cherche de nouveaux talents. Les membres se réunissent chaque lundi et chaque jeudi à partir de 14h30, salle Livradois pour dessiner et peindre. Toutes les techniques sont pratiquées. Les adhérents sont assistés dans leurs travaux par Monsieur Guy DUCAP.

Cotisation annuelle : 25 €

● LES AINÉS DE LA DORE

L'assemblée générale des Aînés de la Dore aura lieu **le samedi 18 Janvier à 14 heures** à la salle d'animation et sera suivie d'une dégustation de Galettes.

Les personnes qui ne sont pas adhérentes mais qui veulent des renseignements sur l'association seront les bienvenues.

● COMITÉ D'ANIMATION DE COURPIÈRE

L'Assemblée générale du Comité se tiendra **le dimanche 19 janvier à 10h30** au local, 12 rue Abbé Dacher.

● LIVRADOIS-FOREZ HANDBALL CLUB

Exploit de notre équipe première qui est allée battre en Coupe du Comité, aux penalties, Chamalières qui joue une division au-dessus. Ce dimanche à Bellime, 16h, ils jouent contre ECHALAS le dernier match "aller" du championnat.

En lever de rideau, les M15 filles à 13h45 contre Ceyrat.

Le Samedi, à 14h15 les M13 filles contre Monteil et les M13 gars contre Le Puy.



● COURPIÈRE CINÉMA - LE REX (www.courpiere.cinema.fr)



BROOKLYN AFFAIRS – USA 2019 – Policier, Drame – 2h25 : New York dans les années 1950. Lionel Essrog, détective privé souffrant du syndrome de Gilles de la Tourette, enquête sur le meurtre de son mentor et unique ami Frank Minna.

Séances :
Vendredi 10 janvier – 20h30
Lundi 13 janvier – 20h30

LA FAMILLE ADDAMS – USA 2019 -

Animation – 1h27 : La famille Addams, qui vivait jusque-là retranchée dans leur demeure, juchée en haut d'une colline brumeuse du New Jersey, se prépare à recevoir des membres éloignés encore plus étranges qu'eux à l'occasion de la Mazurka de Pugsley.

Séances :
Samedi 11 janvier – 17h30
Dimanche 12 janvier – 17h30

TOUTE RESSEMBLANCE – France 2019 – Comédie dramatique – 1h23 : Depuis son arrivée fracassante à la tête du 20 Heures, Cédric Saint Guérande, dit « CSG » est LE présentateur préféré des français. Ses audiences insolentes attisent les jalousies.

Séance :
Samedi 11 janvier – 20h30



MAIRIE DE COURPIÈRE - Département du PUY-DE-DOME - Place Cité Administrative Code Postal 63120 - ☎:04 73 53 01 21. Fax : 04 73 51 21 55.
Courriel : mairie@ville-courpiere.fr - **Site Internet** : www.ville-courpiere.fr
Édité et imprimé par la Ville de Courpière - Tiré à 2250 exemplaires - Gratuit